

QUE FAIRE DE SES DECHETS ENCOMBRANTS EN 2015 ?



BERCHEM – SAINTE – AGATHE

FAVORISEZ LE REEMPLOI !

Si les objets sont encore utilisables, vendez-les à la brocante, ou donnez-les à quelqu'un qui en aura usage !

ou appelez une société CARITATIVE !

Ex. : les Petits riens (02 541 13 86), Oxfam (02 501 67 00), l'Armée du Salut (02 513 39 04)

DÉCHETTERIES RÉGIONALES

Les deux déchetteries régionales

- 1, rue du Rupel (pont Van Praet),
- 676, Bld de la 2^{ème} Armée britannique sont accessibles :

Dimanche-Lundi	14h30 – 20h00
Mardi-Mercredi	09h00 – 20h00
Jeudi-Vendredi-Samedi	09h00 – 16h00

Limitation à **3m³ gratuits** par jour.

Enlèvement déchets encombrants À

DOMICILE par Bruxelles-propreté

1. Il suffit de prendre un rendez-vous en contactant l'Agence Bruxelles-Propreté au 0800 981 81.
2. vous pouvez aussi vous inscrire au Service Environnement (tél 02 464 04 40) aux campagnes de l'ABP d'enlèvements à dates fixes, au plus tard une semaine avant la date prévue :

5 janvier 2015	6 juillet 2015
2 février 2015	3 août 2015
2 mars 2015	14 septembre 2015
13 avril 2015	5 octobre 2015
4 mai 2015	9 novembre 2015
1 juin 2015	7 décembre 2015

Conditions générales pour l'enlèvement des déchets encombrants à domicile:

- une présence est exigée lors de l'enlèvement d'encombrants à domicile,
- lequel peut avoir lieu de 7h à 14h.
- Par ménage, enlèvement de **3 m³ d'encombrants gratuit par an.**
- L'enlèvement de chaque m³ supplémentaire sera facturé **27,23 EUR / m³.**

CAMPAGNES DE CONTENEURS

Des conteneurs seront mis à votre disposition aux dates suivantes :

- Du 23 au 26 mars 2015
- Du 19 au 22 octobre 2015

Entre 9h et 18h :

- lundi : av. de Selliers de Moranville / sentier du Broek ;
- mardi : 'T Hof te Overbeke ;
- mercredi : place du Roi Baudouin et
- jeudi : place de l'Initiative.

Les campagnes de conteneurs sont réservées aux habitants de Berchem-Sainte-Agathe. La carte d'identité sera dès lors exigée.

DECHETS CHIMIQUES

Le conteneur à déchets chimiques est accessible tous les jeudis de 12h30 à 18h30, sauf les jours fériés.

ATTENTION !

Débarrassez – vous correctement de vos déchets ! Tout déchet clandestin sera sévèrement puni :

- PRO JUSTITIA au procureur du Roi ;
- Taxe – redevance : de € 100,00 à € 200,00 !